

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

16 décembre 2023

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

18 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **33**

PRESENTS **25**

PROCURATION(S) **5**

VOTANTS **30**

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEIZE DECEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. GODEFROY, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, LEFEBVRE.

Était absent : M. THIERY

Avaient donné pouvoir : Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à M. AÏT BABA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, BOUTTIER, BARRY et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, DUPAIN, SVINH, HERNANDEZ, ZAPPIA.

Délibération N°07

CULTURE – SUBVENTION COMPAGNIE BEAU GESTE – VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION ANNUELLE ATTRIBUÉE

M. Benoît Balut expose au Conseil municipal,

La Ville de Val-de-Reuil a fait de la Culture un des axes prioritaires de sa politique. Élément central de son identité, elle soutient les artistes et les acteurs culturels. Elle favorise l'accès à tous des spectacles et des créations.

Il en va ainsi de la danse. La Compagnie Nationale Beau Geste dirigée par Dominique Boivin, est ainsi installée à Val-de-Reuil depuis le début des années 90. Dès son arrivée, elle a souhaité diffuser son activité sur la Ville.

Depuis 2004, la Ville et la Compagnie ont conclu un partenariat afin que cette dernière développe, en contrepartie d'un soutien financier et logistique, des actions en cohérence avec les ambitions de la Municipalité en matière culturelle, à savoir :

- **Diffuser la culture chorégraphique**, en particulier auprès des jeunes publics ;
- **Coopérer avec les établissements scolaires** ;
- **S'insérer dans la vie événementielle** roivaloise.

Dans ce cadre, la Ville verse chaque année à la Compagnie une subvention (30.000 € depuis 2011) et met à sa disposition les conditions matérielles nécessaires à la réalisation de son projet artistique (local du « dancing », un logement, hangar).

Cette aide matérielle et financière est allouée sur la base d'une convention triennale multi-partenariale.

Lors du Conseil Municipal du 5 février 2023, il a été accordé de verser le tiers de cette somme soit 10 000€. En conséquence, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de proroger pour 2023 la convention actuelle entre la compagnie et la Ville, qui prévoit le versement d'une subvention annuelle de 30 000€ et d'accorder la somme de 20 000€.

M. Jacques LECERF étant membre du bureau de l'association, il se déporte du vote.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant de prolongation d'une année de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs liant l'association Beau Geste à la Ville ;
- **APPROUVE** le versement du solde de la subvention annuelle soit 20 000€ ;

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET